



Plateforme NAO 2024 CGT Fnac Relais

- Conditions de travail -

Augmentation des effectifs Relais à hauteur de 10%

- Prévoir un dispositif de renforts pour chaque vacances scolaires.
- Systématiquement remplacer tout arrêt maladie supérieur à 12 jours.
- Cesser toutes les pratiques s'apparentant à du benchmarking (Classement entre salariés)
 - Remplacement systématique des mandats conséquents et de ceux appartenant à un même service

- Salaires et rémunérations -

- Augmentation générale des salaires à hauteur de **120€ brut** (liée à l'inflation 7%)
- Alignement de la prime vacances sur le montant des établissements lyonnais (1/2 salaire d'embauche) et non proratisation au temps de présence
 - Augmentation de la valeur du TR à 10 euros

- Prime Ommicanale et Polyvalence -

Fréquence mensuelle

Une rémunération adaptée, cohérente et légitime avec la réalité du travail

- Réparer les injustices, incohérences et autres dysfonctionnements -

- Subrogation totale des IJSS par l'entreprise
- Prise en charge par la direction de toute la démarche Médaille du travail
 - Passer II.2, tous les salariés II.1 depuis plus de 5 ans
 - Passer II.3, tous les salariés II.2 depuis plus de 10 ans.
 - 5 jours de CP ancienneté pour les + de 30 ans d'ancienneté
 - Jour de solidarité offert
 - Jours fériés sur la base du volontariat
- Augmenter le temps de travail des salariés à temps partiel pour ceux en font la demande
 - Jours enfant malade jusqu'à 15 ans
 - Semaines de 4 jours (32H payées 35h)

- Divers -

- Remise personnelle sur toutes les entités du groupe (comme au siège)
- Mise en place de la prise en charge des frais de transport pour les salariés devant obligatoirement utiliser leur véhicule pour travailler.